

**DÉLIBÉRATION PARITAIRE N°10-24**  
**RELATIVE AUX CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE DES**  
**CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION**

**Les organisations soussignées,**

*Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel (JO du 6 septembre 2018) et l'ordonnance n°2019-861 du 21 août 2019 visant à assurer la cohérence de diverses dispositions législatives avec la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel (JO du 22 août 2019),*

*Vu les articles L. 6325-1 à L. 6325-4-1, L. 6332-14 et suivants, L. 6332-1-3 et suivants, D.6325-1 et suivants, D.6332-39, D. 6332-85 et suivants du Code du travail,*

*Vu l'article 1.22 b) et l'annexe 2-12 de la Convention Collective Nationale des Services de l'Automobile,*

*Vu la décision du Conseil d'administration de l'OPCO Mobilités en date du 16 décembre 2019 relative aux conditions de prise en charge des contrats de professionnalisation,*

*Vu les délibérations paritaires n°1-20 du 21 janvier 2020, n°12-22 du 23 juin 2022 et n°8-23 du 22 juin 2023 relatives aux conditions de prise en charge des contrats de professionnalisation,*

*Vu l'Accord Paritaire National du 8 avril 2021 relatif au renforcement de l'accompagnement, la formation et l'insertion professionnelle des jeunes « Plan jeunes » pour la période 2021-2025 (étendu par arrêté du 10 novembre 2021, JO du 20 novembre 2021), l'Accord Paritaire National du 12 mai 2022 relatif à la Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences (GPEC) (étendu par arrêté du 14 décembre 2022, JO du 23 décembre 2022) et l'Accord Paritaire National relatif au RNQSA et au RNCSA pour le 2<sup>nd</sup> semestre 2024 du 6 juin 2024 (en cours de procédure d'extension),*

*Considérant la politique proactive menée par la branche des Services de l'Automobile et de la Mobilité depuis de nombreuses années en faveur des jeunes notamment en matière d'alternance, qui s'affirme comme la voie d'accès majoritaire et privilégiée pour accéder aux métiers des services de l'automobile (57 % des jeunes en formation dans les domaines spécifiques de la Branche étaient en alternance à la rentrée 2023 dont 1 188 en contrat de professionnalisation),*

*Considérant la volonté constante des partenaires sociaux de :*

- valoriser les parcours de formation certifiants de la Branche suivis en alternance eu égard au taux d'insertion dans les emplois visés (93 % des titulaires d'une certification obtenue en alternance sont en emploi six mois après la formation) ;*
- favoriser et poursuivre le développement de la formation en alternance et notamment le recours au contrat de professionnalisation ;*
- répondre ainsi aux besoins des entreprises au regard des enjeux liés à la transition énergétique, aux mutations technologiques.*

**Convient de ce qui suit :**

53 VW

4

*[Handwritten signatures and initials in blue ink]*

## Article 1 - Objet de la présente délibération paritaire

Les organisations soussignées soulignent que la présente délibération a pour objet de définir la liste des formations dites prioritaires bénéficiant d'un taux de prise en charge à hauteur de :

Durée de la formation	Taux de prise en charge
Inférieur à 500 h	15 € / heure
De 500 h à 999 h	12,5 € / heure
De 1000 h à 1199 h	10,5 € / heure
De 1200 h et plus	9,15 € / heure

Elles précisent que la présente délibération annule et remplace la délibération paritaire n°8-23 en date du 22 juin 2023.

## Article 2 – Liste des formations prioritaires

Afin de prendre en compte la suppression de certains diplômes, les évolutions d'intitulés de diplômes et de certifications professionnelles de la Branche ou encore des modifications de durée de formation préconisée et de numéros d'enregistrement au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), les organisations soussignées définissent la liste des formations dites prioritaires comme suit :

FORMATIONS	DUREE DE FORMATION PRECONISEE (HEURE)	REFERENCES FICHES RNCP
<b>BAC PRO ACCUEIL RELATION CLIENTS ET USAGERS</b>	<b>1200</b>	<b>N°9638</b>
<b>BAC PRO METIERS DE L'ACCUEIL</b>	<b>1200</b>	<b>N° 38397</b>
BAC PRO METIERS DU COMMERCE ET DE LA VENTE OPTION A ANIMATION ET GESTION DE L'ESPACE COMMERCIAL	1200	N°32208
BAC PRO METIERS DU COMMERCE ET DE LA VENTE OPTION B PROSPECTION CLIENTELE ET VALORISATION DE L'OFFRE COMMERCIALE	1200	N°32259
<b>BAC PRO GESTION ADMINISTRATION</b>	<b>1200</b>	<b>N°14695</b>
<b>BAC PRO ASSISTANCE A LA GESTION DES ORGANISATIONS ET DE LEURS ACTIVITES</b>	<b>1200</b>	<b>N°34606</b>
BAC PRO MAINTENANCE DES VEHICULES OPTION A VOITURES PARTICULIERES	1200	N°19117
BAC PRO MAINTENANCE DES VEHICULES OPTION B VEHICULES DE TRANSPORT ROUTIER	1200	N°19117
BAC PRO MAINTENANCE DES VEHICULES OPTION C MOTOCYCLES	1200	N°19117
<b>BAC PRO CARROSSIER PEINTRE AUTOMOBILE</b>	<b>1200</b>	<b>N°37913</b>
BAC PRO REPARATION DES CARROSSERIES	1200	N°5859
BTS COMPTABILITE ET GESTION	1200	N°35521
BTS GESTION DE LA PME	1200	N°32360
BTS MAINTENANCE DES VEHICULES OPTION A VOITURES PARTICULIERES	1200	N°35460

BTS MAINTENANCE DES VEHICULES OPTION B VEHICULES DE TRANSPORT ROUTIER	1200	N°35460
BTS MAINTENANCE DES VEHICULES OPTION C MOTOCYCLES	1200	N°35460
BTS MANAGEMENT COMMERCIAL OPERATIONNEL	1200	N°34031
BTS NEGOCIATION ET DIGITALISATION DE LA RELATION CLIENT	1200	N°34030
BTS SUPPORT A L'ACTION MANAGERIALE	1200	N°34029
BUT TECHNIQUES DE COMMERCIALISATION : MARKETING DIGITAL, E-BUSINESS ET ENTREPRENEURIAT	1200	N°35354
BUT TECHNIQUES DE COMMERCIALISATION : BUSINESS INTERNATIONAL : ACHAT ET VENTE	1200	N°35355
BUT TECHNIQUES DE COMMERCIALISATION : MARKETING ET MANAGEMENT DU POINT DE VENTE	1200	N°35356
BUT TECHNIQUES DE COMMERCIALISATION : BUSINESS DEVELOPPEMENT ET MANAGEMENT DE LA RELATION CLIENT	1200	N°35357
BUT TECHNIQUES DE COMMERCIALISATION : STRATEGIE DE MARQUE ET EVENEMENTIEL	1200	N°35358
BUT MANAGEMENT DE LA LOGISTIQUE ET DES TRANSPORTS : MOBILITE ET SUPPLY CHAIN CONNECTEES	1200	N°35390
BUT MANAGEMENT DE LA LOGISTIQUE ET DES TRANSPORTS : MOBILITE ET SUPPLY CHAIN DURABLES	1200	N°35391
CAP MAINTENANCE DES VEHICULES OPTION A VOITURES PARTICULIERES	1200	N°19118
CAP MAINTENANCE DES VEHICULES OPTION B VEHICULES DE TRANSPORT ROUTIER	1200	N°19118
CAP MAINTENANCE DES VEHICULES OPTION C MOTOCYCLES	1200	N°19118
CAP PEINTURE EN CARROSSERIE	1200	N°4933
CAP REPARATION DES CARROSSERIES	1200	N°4935
<b>CAP PEINTRE AUTOMOBILE</b>	<b>1200</b>	<b>N° 37540</b>
CAP CARROSSIER AUTOMOBILE	1200	N° 37601
CQP AGENT D'EXPLOITATION DE STATIONNEMENT	292	Non inscrit
CQP AGENT DE COMPTOIR EN LOCATION DE VEHICULES	279	Non inscrit
CQP AGENT D'OPERATIONS LOCATION	342	N°37441
CQP AGENT TECHNIQUE LOCATION LONGUE DUREE	219	Non inscrit
<b>CQP AUXILIAIRE DE GESTION DES ECOLES DE CONDUITE</b>	<b>341</b>	<b>Non inscrit</b>
CQP ATTACHE COMMERCIAL AUTOMOBILE	733	Non inscrit
CQP ATTACHE COMMERCIAL VEHICULES INDUSTRIELS	671	Non inscrit
CQP ATTACHE COMMERCIAL VEHICULES UTILITAIRES	662	Non inscrit
CQP CHARGE DE CLIENTELE LOCATION LONGUE DUREE	303	Non inscrit
CQP CHEF D'EQUIPE VITRAGE	510	Non inscrit
<b>CQP CONSEILLER EN LIVRAISON DE VEHICULES</b>	<b>353-168</b>	Non inscrit

v.w

5

AR  
UR  
R

S3

<b>CQP CONSEILLER PRODUITS</b>	<b>339</b>	<b>Non inscrit</b>
CQP CONSEILLER TECHNIQUE EXPERT CYCLES	673	Non inscrit
CQP CONTROLEUR TECHNIQUE CONFIRME PL	591	Non inscrit
CQP CONTROLEUR TECHNIQUE CONFIRME VL	533	Non inscrit
<b>CQP CONTROLEUR TECHNIQUE PL</b>	<b>492-499</b>	Non inscrit
<b>CQP CONTROLEUR TECHNIQUE VL</b>	<b>491-499</b>	N° 36915
<b>CQP DEBOSSSEUR SANS PEINTURE</b>	<b>321-282</b>	<b>N° 39201</b>
CQP DEMONTEUR AUTOMOBILE	314	Non inscrit
CQP DEMONTEUR-DEPOLLUEUR AUTOMOBILE	306	Non inscrit
CQP DEMONTEUR AUTOMOBILE CONFIRME	345	Non inscrit
CQP DEPANNEUR REMORQUEUR PL	470	Non inscrit
<b>CQP DEPANNEUR REMORQUEUR VL</b>	377	<b>N° 38263</b>
CQP MAGASINIER	438	Non inscrit
CQP MAGASINIER VENDEUR PRA	498	Non inscrit
CQP MECANICIEN COLLISION	314	Non inscrit
CQP MECANICIEN DE MAINTENANCE AUTOMOBILE	<b>411-444</b>	N° 36994
CQP MECANICIEN DE MAINTENANCE MOTOCYCLES	<b>347-358</b>	Non inscrit
CQP MECANICIEN DE MAINTENANCE VEHICULES UTILITAIRES ET INDUSTRIELS	492	Non inscrit
CQP MECANICIEN DES SERVICES MULTIMARQUES DE L'APRES-VENTE AUTOMOBILE	403	Non inscrit
<b>CQP MECANICIEN REPARATEUR DE VEHICULES ANCIENS ET HISTORIQUES</b>	749	<b>N° 39343</b>
CQP MECANICIEN SPECIALISTE CYCLES	385	Non inscrit
CQP MECANICIEN SPECIALISTE MOTOCYCLES	837	Non inscrit
CQP MECANICIEN VEHICULES UTILITAIRES ET INDUSTRIELS	673	N° 37134
<b>CQP OPERATEUR DE MAINTENANCE DE BATTERIES DE VEHICULES ÉLECTRIQUES</b>	<b>236</b>	<b>Non inscrit</b>
CQP OPERATEUR DE STATIONNEMENT	231	Non inscrit
CQP OPÉRATEUR DE VÉRIFICATION DES DISPOSITIFS EMBARQUÉS (CHRONOTACHYGRAPHE, ÉTHYLOTTEST ANTI-DÉMARRAGE, TAXIMÈTRE)	363	Non inscrit
<b>CQP OPERATEUR EN DEBOSSSELAGE SANS PEINTURE</b>	<b>243</b>	<b>Non inscrit</b>
CQP OPERATEUR MAINTENANCE PNEUMATIQUES VEHICULES INDUSTRIELS	310	Non inscrit
CQP OPERATEUR MAINTENANCE PNEUMATIQUES VEHICULES INDUSTRIELS, AGRICOLES ET GENIE CIVIL	420	N° 37186
CQP OPERATEUR PREPARATION VEHICULES	268	Non inscrit
CQP OPERATEUR SPECIALISTE SERVICE RAPIDE	509	Non inscrit
CQP OPERATEUR SPECIALISTE STATION-SERVICE	305	Non inscrit
CQP OPERATEUR STATION-SERVICE	266	Non inscrit
CQP OPERATEUR VITRAGE	221	N°36223
CQP OPERATEUR VITRAGE SPECIALISTE	268	Non inscrit
CQP PEINTRE EN CARROSSERIE	413	<b>N°36452</b>
CQP PEINTRE SPECIALISTE	499	Non inscrit

SW

h  
u  
r  
k

<b>CQP PREPARATEUR EN CARROSSERIE</b>	<b>342</b>	<b>Non inscrit</b>
CQP PREPARATEUR EN PEINTURE	423	Non inscrit
CQP RECEPTIONNAIRE APRES-VENTE DU DOMAINE D'ACTIVITE DE LA CARROSSERIE PEINTURE	464	Non inscrit
CQP RECEPTIONNAIRE APRES-VENTE OPTION VUI	396	Non inscrit
CQP RENOVATEUR VEHICULES D'OCCASION	387	Non inscrit
CQP RESPONSABLE DES VENTES PIECES DE RECHANGE ET ACCESSOIRES	359	N° 37070
CQP RESPONSABLE TECHNIQUE D'ATELIER VEHICULES LEGERS	380	N°37038
CQP TECHNICIEN APRES-VENTE AUTOMOBILE	<b>990 997</b>	N° 37013
CQP TECHNICIEN CONFIRME MECANIQUE AUTOMOBILE	682	Non inscrit
CQP TECHNICIEN CONFIRME MECANIQUE VEHICULES UTILITAIRES ET INDUSTRIELS	614	Non inscrit
CQP TECHNICIEN CONFIRME VEHICULES UTILITAIRES ET INDUSTRIELS	850	Non inscrit
<b>CQP TECHNICIEN DEMONTEUR DE BATTERIES DE VEHICULES ELECTRIQUES</b>	<b>266</b>	<b>Non inscrit</b>
<b>CQP TECHNICIEN DE MAINTENANCE DE BATTERIES DE VEHICULES ELECTRIQUES</b>	<b>268</b>	<b>Non inscrit</b>
CQP TECHNICIEN DES SERVICES MULTIMARQUES DE L'APRES-VENTE AUTOMOBILE	672	Non inscrit
<b>CQP TECHNICIEN EXPERT APRES-VENTE MOTOCYCLES</b>	<b>701</b>	<b>N°36605</b>
<b>CQP TECHNICIEN EXPERT APRES-VENTE VEHICULES UTILITAIRES ET INDUSTRIELS</b>	<b>863</b>	<b>N° 30071</b>
<b>CQP TECHNICIEN EXPERT DE MAINTENANCE DE BATTERIES DE VEHICULES ELECTRIQUES</b>	<b>309</b>	<b>Non inscrit</b>
CQP TECHNICIEN EXPERT DES SERVICES MULTIMARQUES DE L'APRES-VENTE AUTOMOBILE	<b>652</b>	Non inscrit
CQP TECHNICIEN EXPERT REPARATEUR DE VEHICULES ANCIENS ET HISTORIQUES	<b>820</b>	Non inscrit
CQP TECHNICIEN MOTOCYCLES	990	N°36606
CQP TECHNICIEN VITRAGE	283	Non inscrit
CQP TOLIER CONFIRME	580	Non inscrit
CQP TOLIER EXPERT VEHICULES ANCIENS ET HISTORIQUES	865	Non inscrit
CQP TOLIER SPECIALISTE	744	Non inscrit
CQP TÔLIER VEHICULES ANCIENS ET HISTORIQUES	719	Non inscrit
<b>CQP VENDEUR</b>	<b>350</b>	<b>Non inscrit</b>
CQP VENDEUR CONFIRME VEHICULES INDUSTRIELS	638	Non inscrit
CQP VENDEUR CONFIRME VEHICULES UTILITAIRES	622	Non inscrit
CQP VENDEUR-CONSEIL MAGASIN CONFIRME DES SERVICES MULTIMARQUES DE L'APRES-VENTE AUTOMOBILE	298	Non inscrit
CQP VENDEUR-CONSEIL MAGASIN DES SERVICES MULTIMARQUES DE L'APRES-VENTE AUTOMOBILE	240	Non inscrit
CQP VENDEUR ITINERANT PIECES DE RECHANGE ET ACCESSOIRES	599	Non inscrit
CQP VENDEUR MOTOCYCLES	475	Non inscrit

LICENCE PRO ORGANISATION ET MANAGEMENT DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE	650	N°30158
TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE CARROSSIER PEINTRE	998	N°36200
TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE CONSEILLER DE VENTE PIÈCES DE RECHANGE ET ACCESSOIRES	649	N°36221
TITRE A FINALITE PROFESSIONNELLE CONSEILLER TECHNIQUE CYCLES	641	N° 36721
TITRE A FINALITE PROFESSIONNELLE FORMATEUR AUX METIERS DE L'EDUCATION ET DE LA SECURITE ROUTIERES	1101	N°35734
TITRE A FINALITE PROFESSIONNELLE MECANICIEN AUTOMOBILE	<del>559</del> <b>623</b>	N° 36887
TITRE A FINALITE PROFESSIONNELLE MECANICIEN CYCLES	441	N° 37007
TITRE A FINALITE PROFESSIONNELLE RECEPTIONNAIRE APRES-VENTE OPTION VL	402	N°36885
TITRE A FINALITE PROFESSIONNELLE TECHNICIEN EXPERT APRES-VENTE AUTOMOBILE	<del>759</del> <b>806</b>	N° 36886
<b>TITRE A FINALITE PROFESSIONNELLE TECHNICIEN EXPERT APRES-VENTE MOTOCYCLES</b>	<b>720</b>	<b>N°36605</b>
<b>TITRE A FINALITE PROFESSIONNELLE TECHNICIEN EXPERT APRES-VENTE VEHICULES UTILITAIRES ET INDUSTRIELS</b>	<b>863</b>	<b>N° 37071</b>
TITRE A FINALITE PROFESSIONNELLE VENDEUR AUTOMOBILE	<del>553</del> <b>503</b>	N°36990
TITRE PROFESSIONNEL ENSEIGNANT DE LA CONDUITE ET DE LA SECURITE ROUTIERE	910	N°35329

### Article 3 – Identification des modifications apportées à la liste des formations

Les modifications visées à l'article 2 sont repérées en caractères italiques gras surlignés jaune.

### Article 4 – Mise en œuvre de la présente délibération

Les organisations soussignées précisent que la présente délibération sera mise en œuvre par l'OPCO Mobilités en lien avec le Conseil des Métiers de la branche des Services de l'Automobile, au nom de la branche des Services de l'Automobile.

De plus, elles se déclarent disposées à examiner ensemble, au sein des instances paritaires de la branche et de l'OPCO Mobilités, tous les moyens propres à améliorer l'employabilité et le développement des compétences dans le cadre du dispositif concerné.

En lien avec l'OPCO Mobilités et le Conseil des Métiers de la branche des Services de l'Automobile, la Commission Paritaire Nationale pourra faire évoluer les dispositions de l'article 2 de la présente délibération paritaire. Les organisations soussignées conviennent, en conséquence, de les réexaminer dès lors que des ajustements s'avèreront nécessaires.

vw  
S3

4  
ll  
h  
r

**Article 5 – Suivi du dispositif**

Les organisations soussignées demandent à l'OPCO Mobilités de procéder à une information régulière auprès de la Commission Paritaire Nationale et du Conseil des Métiers de la Branche sur le déploiement du dispositif susvisé.

Fait à Meudon, le 19 septembre 2024

**Organisations professionnelles**

**MOBILIANS**

FNA

U2N

**Organisations syndicales de salariés**

CFE-CEC

Fonduep

FGTD-CFDT

